

Programme formation continue des avocats

Décembre 2025

Thème : Tout savoir du régime social des dirigeants d'entreprise

Date : Jeudi 11 décembre 2025 de 13h30 à 16h30

Lieu : Visioconférence

Pré-requis : être avocat, connaissances de base de la matière ciblée / **Niveau : 2**

Objectifs :

- *Identifier le régime social du dirigeant selon le type de sociétés*
- *Mesurer les impacts du choix du statut sociétal sur le régime social du dirigeant*
- *Comprendre le fonctionnement des différents régimes sociaux et les modalités de calcul des cotisations sociales*

Méthodes mobilisées :

➤ Programme :

Statut social du dirigeant d'entreprise

Le régime social des travailleurs non-salariés

Le régime social des assimilés-salariés

Comparatifs chiffrés entre les deux régimes : SASU/SAS vs EURL/SARL

➤ Moyens pédagogiques :

Support de formation

➤ **Modalités d'évaluation finale :** un questionnaire d'auto-évaluation est proposé en fin de formation afin de mesurer l'évolution des compétences et des acquis de chaque apprenant.

Intervenant

Cécilia BURGAUD, Avocate en droit des affaires

Informations importantes :

- Date limite des inscriptions : 15 jours au plus tard avant la formation (les séances sont susceptibles d'être annulées faute d'un nombre de participants suffisant)
- Tarifs : Avocats ayant plus de deux ans d'exercice : 85€ la demi-journée de formation (hors abonnement) et 45€ pour les avocats « jeune Barreau »
Les inscriptions peuvent s'effectuer sur notre site internet www.avocats-ecoa.fr ou par voie postale en nous adressant le bulletin d'inscription à la formation, la copie de l'attestation de versement à l'URSSAF au titre de la formation professionnelle pour l'année 2024 ainsi qu'un chèque de règlement libellé à l'ordre de l'ECOA. Toute annulation doit être adressée par écrit au plus tard 4 jours ouvrés avant le début de la formation. Aucun chèque ne sera remboursé après la clôture des inscriptions.